

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 20. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	30,000 »	
Art. 21. Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
Art. 22. Indemnités, primes et dépenses diverses	553,200 »	
Art. 23. Police douanière	5,000 »	
Art. 24. Matériel	201,425 »	
CHAPITRE IV. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
Art. 25. Traitements du personnel de l'enregistrement et du tim- bre	540,600 »	
Art. 26. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	12,800 »	
Art. 27. Frais de bureau et dépenses diverses	46,600 »	
Art. 28. Traitements du personnel du domaine	95,680 »	
Art. 29. Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	1,328,685 »	2,073,765 »
Art. 30. Matériel	14,700 »	
Art. 31. Dépenses du domaine	33,200 »	
Art. 32. Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 33. Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	27,200 »	
Art. 34. Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 »	40,900 »
CHAPITRE VI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 35. Dépenses imprévues non libellées au budget	3,900 »	3,900 »
Total. . fr.		15,952,495 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE VII. — DÉPENSES DIVERSES.		
Art. 36. Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nou- velle péréquation de l'impôt foncier	300,000 »	
Art. 37. Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la commis- sion des servitudes militaires	30,000 »	588,000 »
Art. 38. Retrait et annulation de pièces de deux centimes	250,000 »	
Art. 39. Appropriation de l'hôtel Van Bevere	8,000 »	
Total du budget du ministère des finances. . fr.		16,540,495 »